

Vous êtes une structure sportive

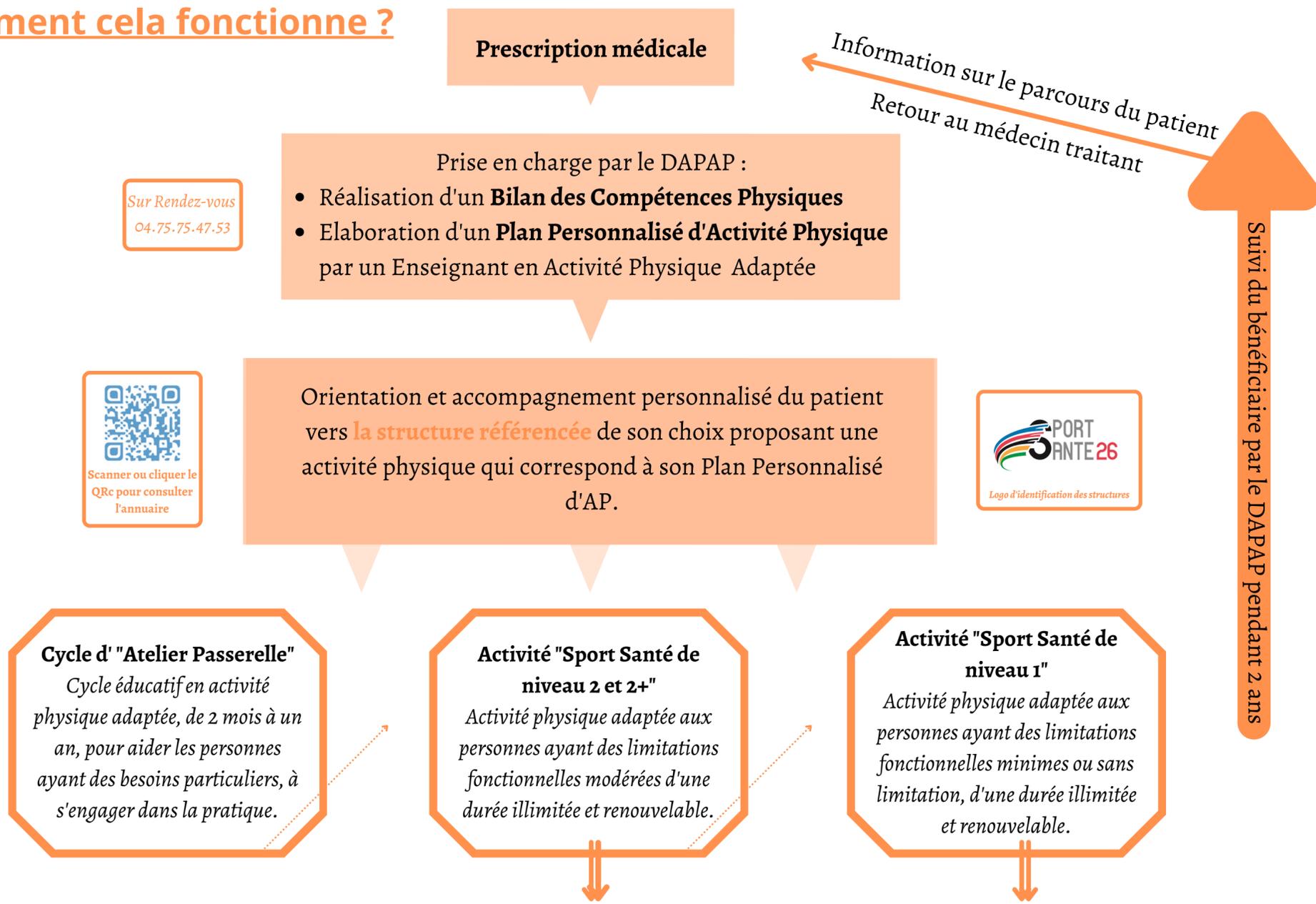
Vous avez des personnes présentant **une prescription médicale d'activité physique**, pour lesquels une reprise d'activité physique adaptée contribuerait à l'équilibre de leur mode de vie et à l'amélioration de leur état de santé.

Vous devez les orienter, vers le Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique (DAPAP). Il est porté par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Drôme, animé par un Enseignant en Activité Physique Adaptée titulaire d'une licence STAPS APA et Santé (EAPA) et une infirmière diplômée d'Etat.

Il s'adresse aux pratiquants adultes ou enfants. Le bilan APA et l'accompagnement DAPAP sont gratuits pour le bénéficiaire. Il n'y a pas de remboursement par l'Assurance Maladie des activités physiques. Toutefois des aides existent :

- Les activités physiques sont à la charge du pratiquant et leur tarif dépend de l'activité choisie
- Pour les patients bénéficiaires de la CSS, les ateliers passerelles sont pris en charge à hauteur de 150€.
- Une participation de la CPAM sur son fonds d' Action Sanitaire et Sociale pourra également être étudiée en fonction des revenus de la personne.

Comment cela fonctionne ?



FINALITE : MAINTIEN D'UNE PRATIQUE D'ACTIVITE PHYSIQUE AUTONOME

Intégrer le réseau sport santé 26:

- 1 Identifier et rendre visible son offre d'activité physique pour assurer une proximité et un choix au pratiquant.
- 2 Assurer la sécurité et l'adaptabilité pour le pratiquant et les professionnels qui l'encadrent dans sa démarche.
- 3 Pour faciliter les prises en charge de la personne selon sa situation socio-économique
- 1 Soumettre une demande sur le Portail Sport Santé Auvergne Rhône Alpes.
- 2 Réaliser un dossier de présentation de l'offre avec le CDOS26.
- 3 Conventionner avec le CDOS26 pour mettre en place les prises en charge financière, selon le profil des bénéficiaires.

En page suivante, retrouvez l'exemplaire de prescription médical à destination des médecins pour prescrire l'activité physique.



DAPAP DRÔME
Sur rendez-vous
Lundi au vendredi : 9h-12h & 14h-16h30
04.75.75.47.53
Maison des Bénévoles du Sport Drôme Ardèche
71 rue Pierre Latécoère 26000 VALENCE
Nous utilisons la messagerie sécurisée de santé
MonSisra, contactez-nous à « CDOS26 DAPAP26 »

